

# CTR du 19 novembre 2020

## Recrutement de contractuels pour l'année 2020

**L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques** a rappelé que ce recrutement s'inscrit dans le cadre des lois de transformation de la fonction publique et que son ampleur à la DGFIP était inédite alors que des candidats ayant passé les concours restent sur les listes complémentaires. Nous avons observé également que des recrutements ont eu lieu dans des départements, qui étaient fermés lors des affectations des agents de la liste principale, donnant aux agents " lauréats des concours" concernés le sentiment d'être lésés. De plus, le recrutement se fait sur des missions impactées par les réformes de structures (NRP, fusions...) et vont combler temporairement des vacances. Au terme des trois ans de contrats qui ne seront pas renouvelés, les emplois seront ainsi plus facilement supprimés.

**L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques a donc interpellé le DGA sur la stratégie de la DGFIP concernant le volume de recrutement de contractuels à l'issue du contrat d'objectifs et de moyens. Nous avons alors demandé que ces éléments d'information soient portés à la connaissance des élus du CTR.**

En réponse, le DGA s'est déclaré favorable à faire le point une fois par an en CTR sur ce sujet. Il a indiqué que le pourcentage de recrutement de contractuels par rapport à l'ensemble des recrutements annuels s'était limité à 3 % en 2019 et qu'il atteindra 15 % en 2020. Il a alors ajouté que ce niveau de recrutement n'avait pas vocation à évoluer beaucoup plus dans les années futures.

**L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques** a fait observer que multiplier par 5 le nombre de recrutements de contractuels ne ferait que confirmer l'inquiétude des collègues quant à l'évolution du nombre de recrutements à l'avenir. Nous avons insisté sur le fait qu'une bonne gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), qui n'est toujours pas présente à la DGFIP, devrait permettre d'éviter d'aller recruter à l'extérieur des personnels. Mais, notre administration en a-t-elle la volonté ?